

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°44-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt six et le cinq juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 28/05/2026 <u>Date d'affichage</u> 28/05/2026	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS :</u> Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Lina POUGET, Jean-Claude ARNAUD, Marie-Hélène FRANCOIS, Sébastien MARTINEZ, Fabienne BONNAFÉ, Pierre ALBINET, Nicole TRÉMOLIÈRES, Dimitri BOUAT, Elodie TOQUEC, Paul MAJORAL
Secrétaire de séance : Marie-Hélène FRANCOIS	

OBJET : Annulation de la délibération 10-2026

VU la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026, concernant la désignation des délégués au sein du SDET.

VU les remarques du contrôle de légalité sur cette délibération que cette désignation est irrégulière.

En premier lieu, il aurait fallu procéder à une élection et non pas à une désignation,
En second lieu, la désignation d'un seul délégué titulaire est irrégulière.

En effet, les statuts du SDET mentionnent que « les communes membres de population inférieure ou égale à 10 000 habitants élisent chacune deux délégués municipaux » ; ce qui signifie deux délégués titulaires et non un délégué titulaire et un délégué suppléant.

AU VU DE CE QU'IL PRÉCÈDE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à L'Unanimité :

- DE RETIRER la délibération du 20 mars 2026 portant sur la désignation des délégués au sein du SDET.

Le Secrétaire,

Marie-Hélène FRANCOIS



Le Maire,

Yves CHAPRON

